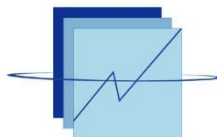


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

ENQUETE SUR L'EMPLOI, LA REMUNERATION ET LES HEURES DE TRAVAIL (EERH)



Note d'analyse
T2 2021



Rocade Fann Bel-Air Cerf-Volant,
B.P 116 Dakar RP (Sénégal)



Tél : (+221) 33 869 21 39
Fax : (221) 33 824 36 15



www.ansd.sn
www.statsenegal@ansd.sn
www.statsenegal@yahoo.fr

Note de reconnaissance

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) exprime toute sa gratitude aux Chefs d'entreprises pour leur constante collaboration dans la conduite des différentes opérations de collecte qu'elle organise. En effet, le succès de l'ANSD, dans son rôle de production et de diffusion des données statistiques de qualité au service de tous les usagers, repose sur un partenariat bien établi avec les entreprises. Sans cette collaboration, il serait impossible de produire des statistiques d'entreprise exactes et actuelles.

Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note d'analyse trimestrielle de l'Enquête sur l'Emploi, la Rémunération et les Heures de travail (EERH). Elle permet de dresser une gamme d'indicateurs trimestriels sur l'offre d'emplois salariés, la rémunération brute des employés, les heures travaillées auprès des entreprises du secteur formel, en l'occurrence celles évoluant dans l'industrie, la construction, le commerce et les services. Toutefois, ces indicateurs ne prennent pas en compte les employés de l'administration publique. **Par rapport aux précédentes publications, cette édition du deuxième trimestre 2021 apporte des éléments d'analyse sur la décomposition de l'emploi selon le sexe, en plus du statut du travailleur (permanent ou saisonnier) et la catégorie socio professionnelle introduite dans la publication du premier trimestre.**

Les indicateurs sont publiés trimestriellement et sont susceptibles d'être révisés lorsque le taux de couverture est inférieur à 100%. Les présents indicateurs sont élaborés avec un taux de couverture de 70,7%.

Analyse d'ensemble

Au deuxième trimestre 2021, le nombre d'employés salariés dans le secteur moderne hors administration publique est évalué à 334 662 contre 304 003 un an plutôt, soit une hausse de 10,1%. De même, les rémunérations globales ont progressé de 15,6% sur la même période. Les heures hebdomadaires moyennes travaillées par employé ont également augmenté sur la période (+1,0%).

I. Analyse de l'emploi

I.1 Vue d'ensemble : une progression du nombre d'employés dans le secteur moderne

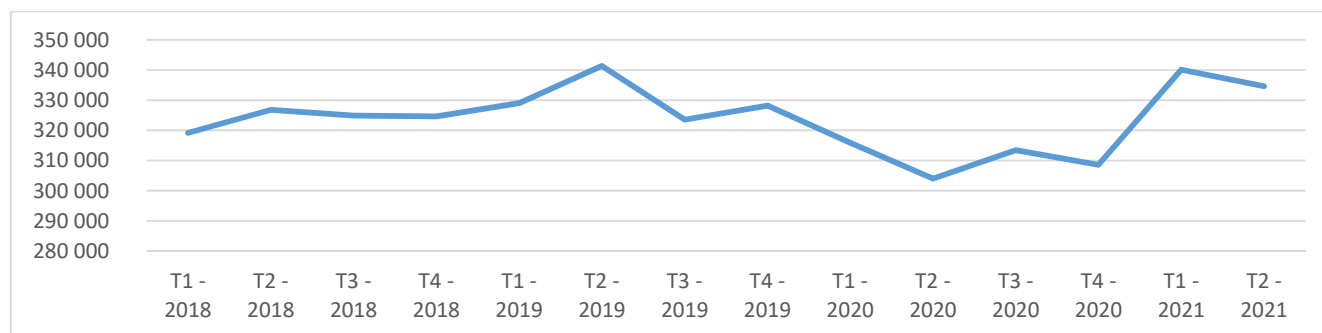
Le nombre d'employés dans le secteur moderne, hors administration publique, a progressé de 10,1% au deuxième trimestre 2021, comparativement à celui de la période correspondante en 2020. Cette évolution est consécutive à l'augmentation des effectifs dans la construction (45,6%) et, dans une moindre mesure, les services (11,2%) et l'industrie (6,1%). De même, il est noté une augmentation des effectifs dans le secteur du commerce (2,7%).

L'augmentation du nombre d'employés dans le secteur de l'industrie est en relation avec la progression des effectifs dans la totalité des sous-secteurs, en particulier dans celui des extractives (42,6%).

S'agissant de l'accroissement des effectifs dans le secteur des services, il est imputable à l'augmentation du nombre d'employés dans la majorité des sous-secteurs, notamment ceux des activités artistiques, sportives et récréatives (30,1%), de l'hébergement et de la restauration

(16,8%), de l'enseignement (12,6%), des activités financière et d'assurance (11,8%) ainsi que ceux des activités de services de soutien et de bureau (11,4%). Toutefois, la diminution du nombre d'employés dans les sous-secteurs des activités immobilières (-23,9%), des activités pour la santé humaine et l'action sociale (-7,0%), et des activités spécialisées, scientifiques et techniques (-6,4%) a limité la hausse notée dans le secteur des services.

Graphique 1 : Evolution du nombre moyen d'employés salariés dans le secteur moderne



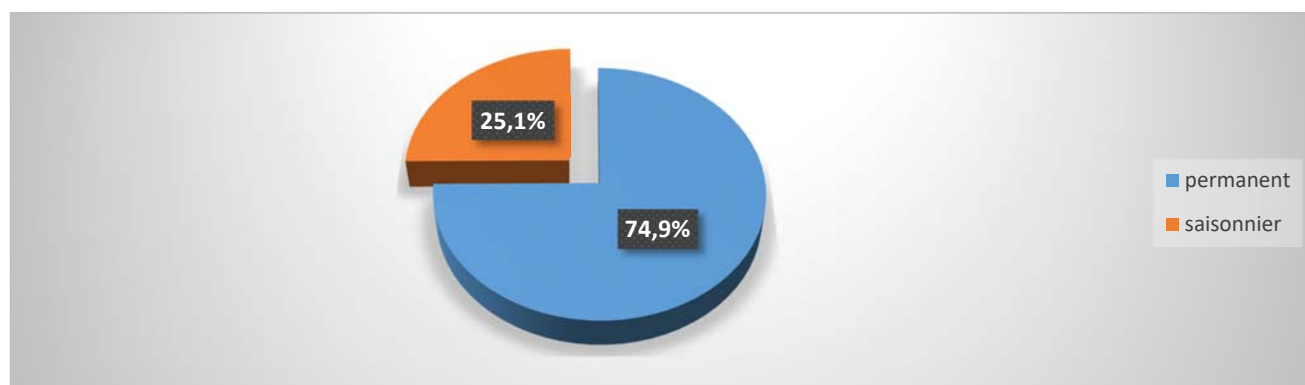
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.2. Répartition des employés selon le statut (permanent ou saisonnier)

L'analyse de la répartition du nombre d'employés dans le secteur moderne hors administration publique, selon le statut dans l'emploi, révèle une prédominance des permanents au deuxième trimestre 2021. En effet, un peu plus de 7 employés sur 10 dans le secteur moderne sont des permanents.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 2), il est noté une prédominance de l'emploi permanent dans la totalité des branches d'activités étudiées. Il convient tout de même de signaler un recours assez important à des saisonniers dans les services de soutien et de bureau (42,6%), l'enseignement (42,0%), les activités de fabrication (39,8%) ainsi que dans les activités extractives (32,8%) et de construction (23,5%).

Graphique: 2: Proportion d'employés selon le statut au deuxième trimestre 2021

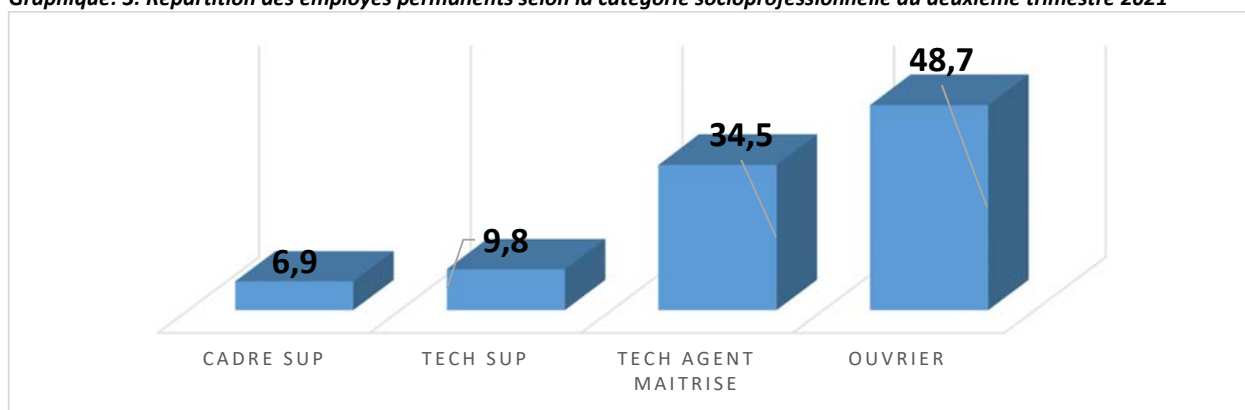


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

I.3. Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition du nombre d'employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au deuxième trimestre 2021, laisse apparaître une prédominance des ouvriers (48,7%) dans le secteur moderne hors administration publique. Ils sont suivis des techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés qui représentent 34,5% des permanents. Les techniciens supérieurs et cadres moyens ainsi que les cadres supérieurs sont les moins représentés avec des proportions respectives de 9,8% et de 6,9%.

Graphique: 3: Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2021



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

L'analyse suivant le secteur d'activités (cf. tableau 3) montre également une prépondérance des ouvriers dans tous les sous-secteurs de l'industrie hormis ceux de « l'électricité et de gaz » et d'eau, où il est noté une prédominance des « techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés » (61,1%). Par ailleurs, plus de deux employés sur trois, dans la construction (67,2%), sont des ouvriers.

De même, dans le secteur du commerce, 44,3% des permanents sont de cette catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2021.

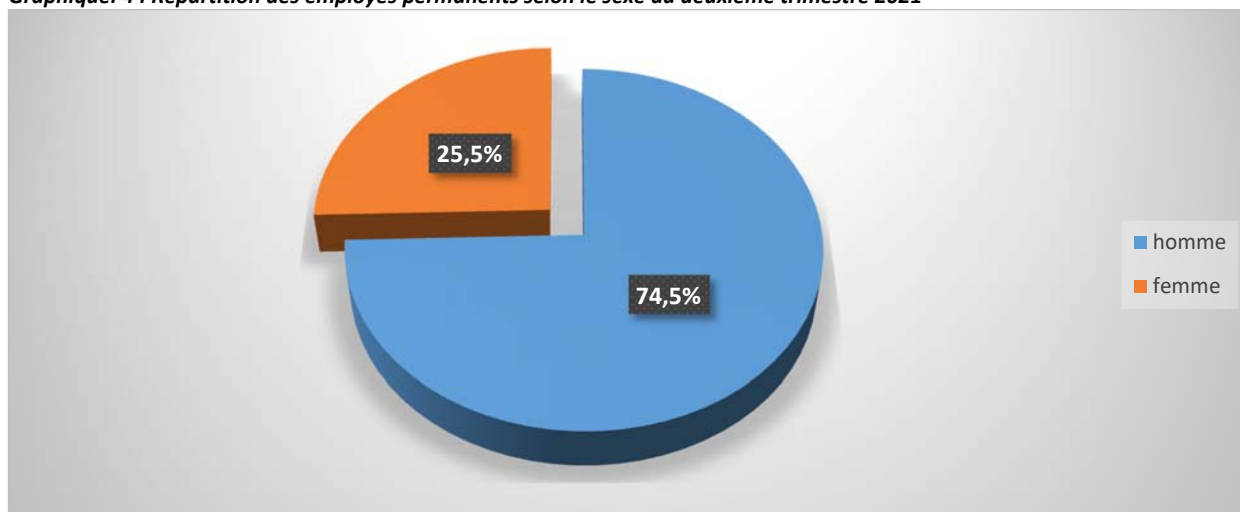
Dans les services, il est noté une certaine hétérogénéité suivant le sous-secteur. En effet, l'effectif des ouvriers est plus important dans l'hébergement et la restauration (80,6%), les activités des services de soutien et de bureau (70,8%), les activités artistiques, sportives et récréatives (62,7%), les activités immobilières (54,5%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (37,7%), ainsi que les activités pour la santé humaine et l'action sociale (34,6%). Tandis que, les techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés sont les plus représentés dans les activités financières et d'assurance (62,6%), du transport et de l'entreposage (37,0%), de l'enseignement (36,7%) ainsi que de l'information et de la communication (32,0%).

I.4. Répartition des employés permanents selon le sexe

L'analyse de la répartition du nombre d'employés permanents dans le secteur moderne hors administration publique, selon le sexe, révèle une prédominance des hommes au deuxième trimestre 2021. En effet, 74,5% des salariés permanents dans le secteur moderne sont de sexe masculin.

Par ailleurs, suivant le type d'activité (cf. tableau 4), il est noté une prédominance des hommes dans l'effectif permanent de la totalité des branches d'activités étudiées. Il convient tout de même de signaler un recours assez important des entreprises aux femmes dans le secteur des services, en particulier dans l'enseignement (45,7%), les activités pour la santé humaine et l'action sociale (45,1%), et les activités financières et d'assurance (44,2%).

Graphique: 4 : Répartition des employés permanents selon le sexe au deuxième trimestre 2021



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II. Analyse de la rémunération

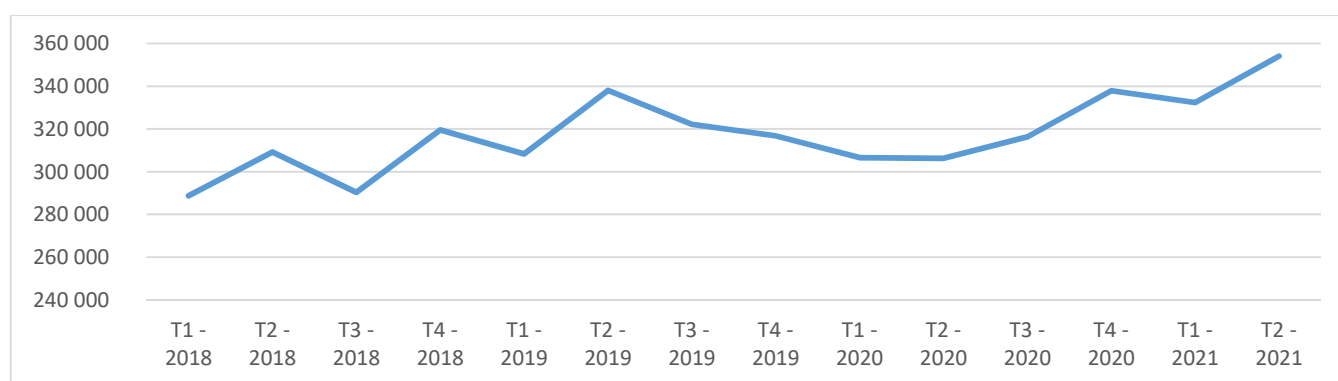
II.1. Vue d'ensemble : une augmentation de la rémunération des travailleurs

Au deuxième trimestre 2021, la masse salariale dans le secteur moderne s'est établie à 354,1 milliards de FCFA contre 306,3 milliards de FCFA un an plutôt, soit une hausse de 15,6%. Cet accroissement fait suite à l'augmentation de la masse salariale dans les secteurs de la construction (+46,5%), des services (18,7%), de l'industrie (+11,6%) et du commerce (+6,2%).

L'augmentation de la masse salariale au niveau du secteur des services est principalement liée à l'accroissement des rémunérations dans l'enseignement (+200,6%)¹, les activités de transport et d'entreposage (+85,4%), les activités artistiques, sportives et récréatives (+59,7%) et l'hébergement et la restauration (33,7%).

Le relèvement de la masse salariale dans l'industrie est, notamment, consécutif à la hausse de la masse salariale dans les industries extractives (+52,7%), de production et distribution d'électricité et de gaz (+14,3%) ainsi que celle des industries de production et distribution d'eau (+10,7%).

Graphique 5 : Evolution de la rémunération dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

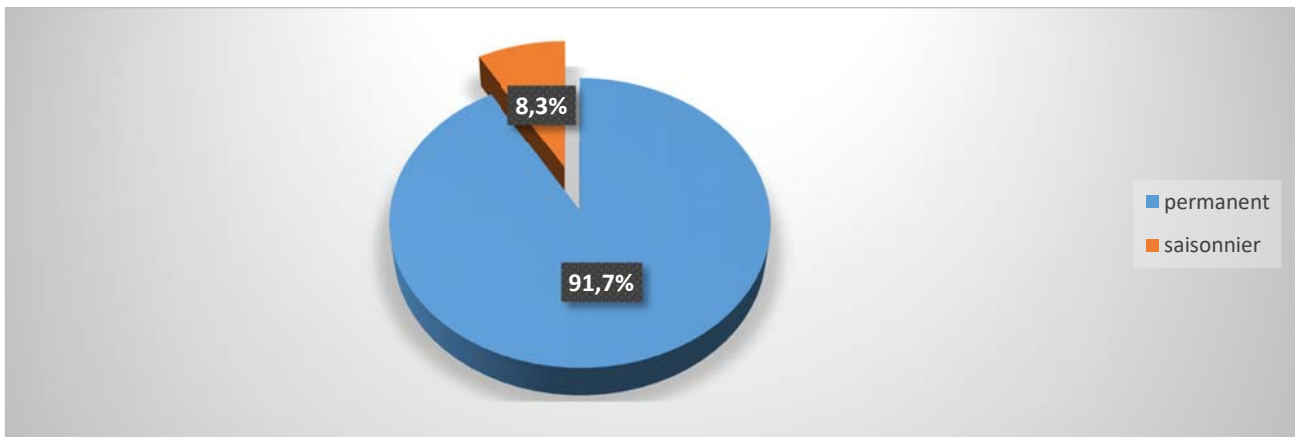
II.2. Répartition de la masse salariale selon le statut de l'emploi (permanent et saisonnier)

Parallèlement à la distribution des effectifs, une bonne partie (91,7%) des salaires versés au deuxième trimestre 2021 par le secteur moderne est destinée aux permanents.

Par ailleurs, selon le type d'activité (cf. tableau 6), une distribution similaire est observée au deuxième trimestre 2021 pour la totalité des branches d'activités de l'industrie, de la construction et du commerce. De même, pour les services, hormis l'enseignement où plus de 71% de la rémunération est payée aux saisonniers, pour toutes les autres sous branches d'activités, plus la moitié des salaires est versée aux permanents. Par ailleurs, une part assez considérable des rémunérations dans les sous-secteurs de la santé et de l'action sociale (18,9%), de la construction (14,2%), des services de soutien et de bureau (35,3%), des activités extractives (14,5%) et de celui des activités de fabrication (11,6%) est versée au personnel saisonnier.

¹ Ce sous-secteur est caractérisé par l'importance des travailleurs non permanents (71,5%) au T2-2021 qui ont vraisemblablement été affectés par la fermetures des écoles au T2-2020 en relation avec les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19

Graphique 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2021

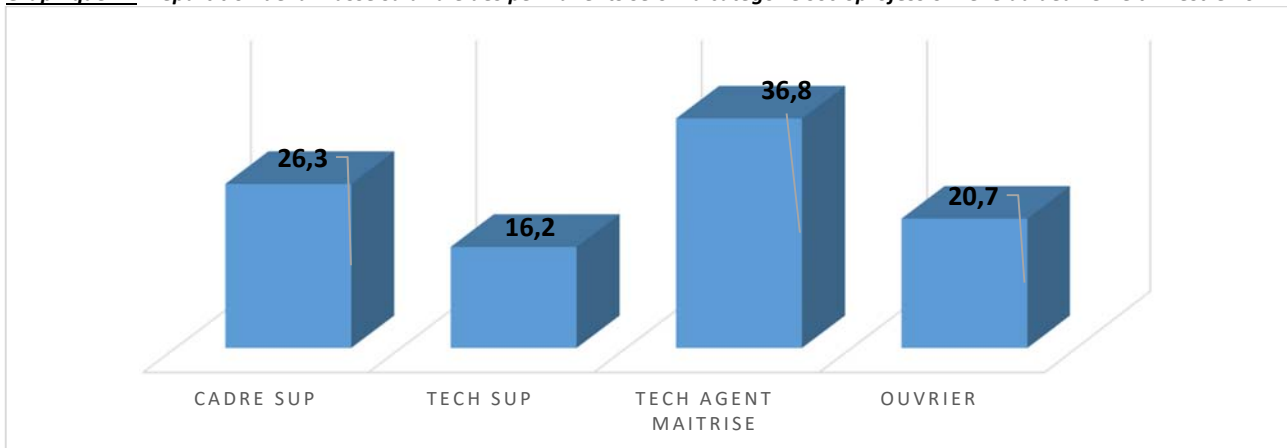


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

II.3. Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle

La répartition de la masse salariale des employés permanents suivant la catégorie socioprofessionnelle, au deuxième trimestre 2021, fait ressortir des disparités dans la distribution. En effet, plus de 40% de la rémunération est versée à moins de 20% des effectifs permanents. En particulier, les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs qui représentent, respectivement, 6,9% et 9,8% des effectifs permanents ont perçu, dans cet ordre, 26,3% et 16,2% de la masse salariale. En revanche, les ouvriers qui représentent près de la moitié des effectifs permanents (48,7%) au deuxième trimestre 2021 ont reçu 20,7% de la masse salariale sur la même période. Les techniciens et agents de maîtrise (34,5% des effectifs) ont, quant à eux, reçu 36,8% de la masse salariale.

Graphique: 7 : Répartition de la masse salariale des permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2021



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Suivant le secteur d'activités (cf. tableau 7), la répartition de la masse salariale des permanents entre les différentes catégories socioprofessionnelles varie d'une branche d'activités à une autre. Ainsi, dans l'industrie, 39,3% de la masse salariale revient aux techniciens et agents de maîtrise et 28,1% aux ouvriers. Les cadres supérieurs et les techniciens supérieurs ont perçu respectivement, 15,5% et 17,1% de la masse salariale des permanents. Dans le secteur de la construction, les ouvriers ont perçu 47,3% de la rémunération au moment où les cadres supérieurs et techniciens supérieurs ont, respectivement, reçu 25,1% et 10,6% de la masse salariale versée.

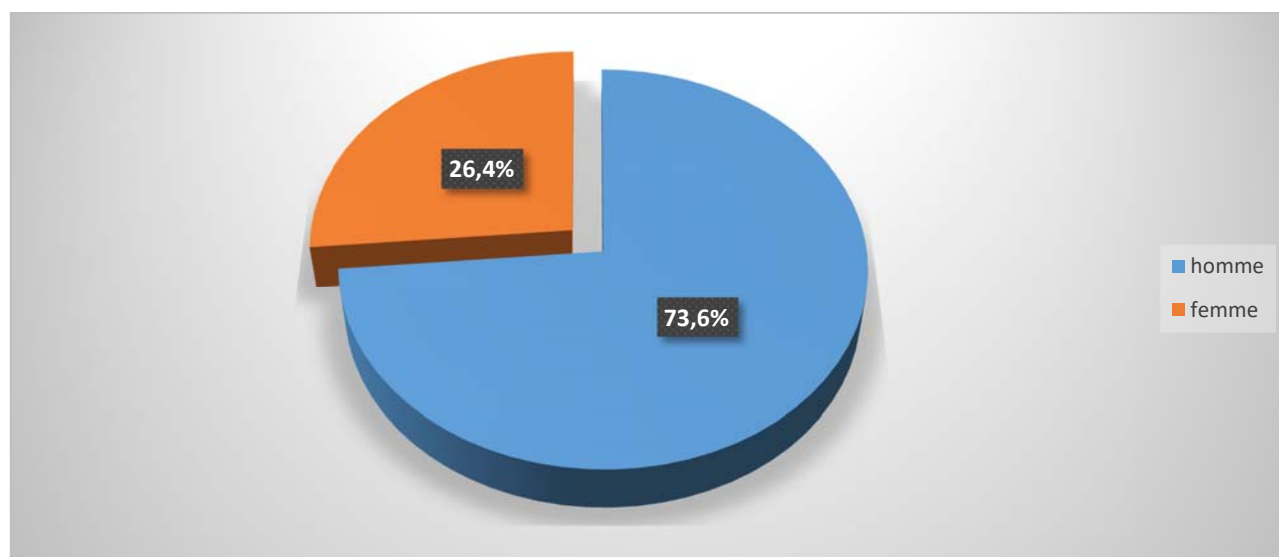
Au niveau du commerce et des services, ce sont les cadres supérieurs qui ont perçu plus du tiers de la rémunération.

II.4. Répartition de la masse salariale des permanents selon le sexe

Parallèlement à la distribution des effectifs, 73,6% des salaires versés aux permanents au deuxième trimestre 2021 est perçue par les hommes.

Par ailleurs, selon le type d'activité (cf. tableau 8), une distribution similaire est observée au deuxième trimestre 2021 pour la totalité des branches d'activités hormis celle de la santé et de l'action sociale où 57,3% de la rémunération du personnel permanent est affectée aux femmes. Toutefois, une part assez considérable des rémunérations des permanents dans les sous-secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques (44,8%) et des activités financières et d'assurance (41,0%) est versée aux femmes.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale suivant le sexe au deuxième trimestre 2021

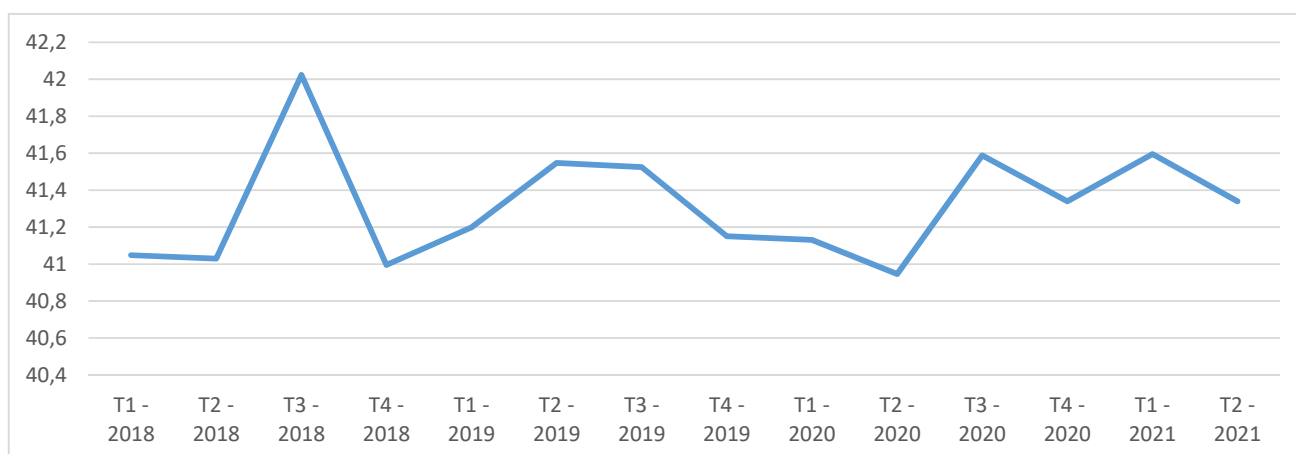


Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

III. Analyse des heures travaillées

La durée moyenne hebdomadaire travaillée par employé dans le secteur moderne hors administration publique est estimée à 41,3 heures au deuxième trimestre 2021 contre 40,9 heures au trimestre correspondant de l'année précédente, soit une augmentation de 1,0%. Cette situation est imputable principalement au relèvement des heures hebdomadaires moyennes travaillées dans le commerce (+1,8%), la construction (+1,8%) et l'industrie (+0,4%). En revanche, sur la même période, le nombre d'heures hebdomadaires moyennes travaillées dans les services s'est replié de 0,1%, sous l'effet, principalement, d'une diminution de celui dans les activités pour la santé humaine et l'action sociale (-4,8%).

Graphique 9 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires travaillées par employé dans le secteur moderne hors administration publique



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Annexe

Tableau 1 : Nombre moyen d'employés salariés par secteur d'activité

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2020	T2 - 2021	T2-21/ T2-20
INDUSTRIE dont ...	111 661	118 451	6,1
ACTIVITES EXTRACTIVES	2 657	3 789	42,6
ACTIVITES DE FABRICATION	103 920	108 746	4,6
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3 397	3 702	9,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	1 687	2 214	31,2
CONSTRUCTION	18 125	26 383	45,6
COMMERCE	46 271	47 501	2,7
SERVICES dont ...	127 947	142 327	11,2
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	14 468	15 683	8,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	11 048	12 904	16,8
INFORMATION ET COMMUNICATION	7 499	8 011	6,8
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	51 926	58 070	11,8
ACTIVITES IMMOBILIERES	1 156	880	-23,9
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	2 009	1 880	-6,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	25 644	28 562	11,4
ENSEIGNEMENT	7 359	8 286	12,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	3 876	3 606	-7,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	988	1 285	30,1
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	1 974	3 160	60,1
EFFECTIF MOYEN	304 003	334 662	10,1

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau2 : Répartition de l'emploi dans le secteur moderne suivant le statut permanent ou saisonnier au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021		
	permanent	saisonnier	Total
INDUSTRIE dont ...	62,1	37,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	67,2	32,8	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	60,2	39,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	93,2	6,8	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	98,1	1,9	100,0
CONSTRUCTION	76,5	23,5	100,0
COMMERCE	77,7	22,3	100,0
SERVICES dont ...	84,3	15,7	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	92,3	7,7	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	91,2	8,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	70,6	29,4	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,0	1,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	82,5	17,5	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	96,9	3,1	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	57,4	42,6	100,0
ENSEIGNEMENT	58,0	42,0	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	74,9	25,1	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	88,3	11,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	93,3	6,7	100,0
Ensemble	74,9	25,1	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 3 : Répartition des employés permanents selon la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021				Total
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	
INDUSTRIE dont ...	3,2	11,1	26,8	58,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	6,4	8,0	32,8	52,8	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	3,0	11,5	24,1	61,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	3,4	11,3	61,1	24,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	2,6	3,7	46,9	46,8	100,0
CONSTRUCTION	4,7	5,9	22,2	67,2	100,0
COMMERCE	7,5	12,1	36,0	44,3	100,0
SERVICES dont ...	9,4	9,0	40,8	40,8	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	5,2	25,3	37,0	32,6	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	4,1	11,1	4,2	80,6	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	31,0	29,3	32,0	7,7	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	10,5	0,5	62,6	26,4	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	12,1	9,1	24,2	54,5	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	24,5	23,8	14,0	37,7	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	6,0	8,4	14,8	70,8	100,0
ENSEIGNEMENT	6,9	23,9	36,7	32,6	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	11,6	24,3	20,5	43,6	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	11,4	14,0	11,9	62,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	0,2	0,1	0,5	99,1	100,0
Ensemble	6,9	9,8	34,5	48,7	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 4 : Répartition de l'effectif permanent dans le secteur moderne suivant le sexe au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021		Total
	Homme	Femme	
INDUSTRIE dont ...	89,1	10,9	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	88,2	11,8	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	89,9	10,1	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	78,0	22,0	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	80,9	19,1	100,0
CONSTRUCTION	92,0	8,0	100,0
COMMERCE	77,6	22,4	100,0
SERVICES dont ...	61,8	38,2	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	76,9	23,1	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	66,8	33,2	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	65,1	34,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	55,8	44,2	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	66,7	33,3	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	61,4	38,6	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	64,6	35,4	100,0
ENSEIGNEMENT	54,3	45,7	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	54,9	45,1	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	70,3	29,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	76,9	23,1	100,0
Ensemble	74,5	25,5	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 5 : Rémunération des employés salariés par secteur d'activité (en millions de FCFA)

SECTEURS D'ACTIVITES	T2- 2020	T2- 2021	T2-21/ T2-20
INDUSTRIE dont ...	100 213	111 803	11,6
ACTIVITES EXTRACTIVES	6 104	9 320	52,7
ACTIVITES DE FABRICATION	79 006	85 347	8,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	11 580	13 237	14,3
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	3 524	3 899	10,7
CONSTRUCTION	11 555	16 926	46,5
COMMERCE	44 669	47 450	6,2
SERVICES dont ...	149 844	177 899	18,7
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	17 198	31 888	85,4
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	4 062	5 433	33,7
INFORMATION ET COMMUNICATION	16 284	17 477	7,3
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	65 506	71 099	8,5
ACTIVITES IMMOBILIERES	898	682	-24,1
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	30 522	28 568	-6,4
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	10 273	12 104	17,8
ENSEIGNEMENT	2 437	7 328	200,6
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	1 174	1 103	-6,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	975	1 557	59,7
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	514	658	28,0
Rémunération globale	306 281	354 078	15,6

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 6 : Répartition de la masse salariale suivant le statut permanent et saisonnier au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021		
	permanent	saisonnier	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	89,8	10,2	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	85,5	14,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	88,4	11,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	99,4	0,6	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	98,7	1,3	100,0
CONSTRUCTION	85,8	14,2	100,0
COMMERCE	94,6	5,4	100,0
SERVICES dont ...	92,7	7,3	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	96,1	3,9	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	95,7	4,3	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	90,9	9,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	99,9	0,1	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	93,0	7,0	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	99,7	0,3	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	64,7	35,3	100,0
ENSEIGNEMENT	28,5	71,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	81,1	18,9	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	96,3	3,7	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	98,6	1,4	100,0
Rémunération globale	91,7	8,3	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 7 : Répartition de la masse salariale suivant la catégorie socioprofessionnelle au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021				
	cadre sup	tech sup	tech ag. mait.	ouvrier	Permanent
INDUSTRIE dont ...	15,5	17,1	39,3	28,1	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	21,8	15,6	37,2	25,3	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	16,9	17,8	35,0	30,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	6,4	15,7	61,6	16,3	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	5,8	10,4	53,3	30,5	100,0
CONSTRUCTION	25,1	10,6	17,1	47,3	100,0
COMMERCE	33,9	19,3	28,1	18,8	100,0
SERVICES dont ...	30,9	15,4	39,3	14,5	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	21,2	31,7	36,3	10,8	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	12,8	23,9	3,5	59,7	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	49,0	34,4	15,5	1,1	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	25,4	0,7	63,1	10,7	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	23,7	21,4	26,7	28,2	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	52,1	20,1	11,3	16,5	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	20,2	20,0	20,6	39,2	100,0
ENSEIGNEMENT	17,0	28,6	35,9	18,5	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	38,0	12,5	11,4	38,2	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	40,2	19,5	15,8	24,5	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	7,1	0,9	1,9	90,1	100,0
Rémunération globale	26,3	16,2	36,8	20,7	100,0

Source : ANSD /DSECN/DSC/BEC

Tableau 8 : Répartition de la masse salariale des permanents du secteur moderne suivant le sexe au deuxième trimestre 2021

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 2021		
	Homme	Femme	Ensemble
INDUSTRIE dont ...	87,6	12,4	100,0
ACTIVITES EXTRACTIVES	90,5	9,5	100,0
ACTIVITES DE FABRICATION	88,8	11,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	79,8	20,2	100,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS ET DEPOLLUTION	82,8	17,2	100,0
CONSTRUCTION	90,7	9,3	100,0
COMMERCE	73,9	26,1	100,0
SERVICES dont ...	63,6	36,4	100,0
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	78,7	21,3	100,0
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	68,2	31,8	100,0
INFORMATION ET COMMUNICATION	63,1	36,9	100,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	59,0	41,0	100,0
ACTIVITES IMMOBILIERES	67,2	32,8	100,0
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	55,2	44,8	100,0
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	75,9	24,1	100,0
ENSEIGNEMENT	60,4	39,6	100,0
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	42,7	57,3	100,0
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	68,7	31,3	100,0
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	65,6	34,4	100,0
Rémunération globale	73,6	26,4	100,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Tableau 9 : heures hebdomadaires moyennes travaillées par secteur d'activité

SECTEURS D'ACTIVITES	T2 - 2020	T2- 2021	T2-2021/ T2-2020
INDUSTRIE dont ...	40,4	40,6	0,4
ACTIVITES EXTRACTIVES	40,2	40,2	0,0
ACTIVITES DE FABRICATION	38,9	39,5	1,5
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ	42,5	42,5	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT, TRAITEMENT DES DECHETS	40,0	40,0	0,0
CONSTRUCTION	40,4	41,1	1,8
COMMERCE	42,1	42,8	1,8
SERVICES dont ...	40,9	40,9	-0,1
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	40,0	40,0	0,1
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	39,0	39,4	1,3
INFORMATION ET COMMUNICATION	35,0	35,0	0,0
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	47,3	47,4	0,3
ACTIVITES IMMOBILIERES	40,4	40,0	-0,9
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	36,4	37,5	2,9
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	42,2	42,2	0,0
ENSEIGNEMENT	32,8	33,7	2,7
ACTIVITES POUR LA SANTE HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	52,8	50,2	-4,8
ACTIVITES ARTISTIQUES, SPORTIVES ET RECREATIVES	44,4	44,3	-0,3
AUTRES ACTIVITES DE SERVICES N.C.A	40,1	40,2	0,3
Heure hebdomadaire moyenne	40,9	41,3	1,0

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

Champ couvert

La population cible de l'enquête comprend toutes les entreprises opérant sur le territoire national, qui ont au moins un travailleur rémunéré et qui s'activent dans le secteur moderne. Sont donc exclues les entreprises dont les activités relèvent principalement du secteur de l'agriculture, de la pêche, des services aux ménages privés, des organismes religieux, des organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux ainsi que du secteur des services de la défense. La nomenclature d'activités utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT, Révision 1 (NAEMA, Rev1).

Modalité de tirage de l'échantillon

Les entreprises constituant l'échantillon sont sélectionnées selon un plan de sondage aléatoire simple stratifié avec comme base de sondage le répertoire du Recensement Général des Entreprises (RGE) et celui du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). L'univers des entreprises est stratifié selon un double critère : critère d'activités (sections d'activités de la NAEMA rév1) et critère de taille (effectif total du personnel permanent ou chiffre d'affaires des entreprises). Dans chaque section/branche d'activités on distingue les strates des grandes entreprises, des moyennes et des petites. Le tirage des entreprises composant les strates est effectué en deux étapes :

- ✓ première étape : les strates des entreprises de grandes tailles sont tirées de façon exhaustive (à probabilité égale à l'unité), en raison leur poids économique et de leur hétérogénéité.
- ✓ deuxième étape : les unités formant les strates des autres entreprises (moyennes et petites entreprises) sont tirées proportionnellement à la taille de leur strate dans chaque section d'activités : il s'agit d'un tirage aléatoire avec probabilité inégale d'une strate à l'autre.

Modalité de calcul des indicateurs

Pour estimer le nombre d'emploi, il est fait recours à l'estimateur d'Horvitz-Thompson.

L'estimation de la rémunération brute sur l'ensemble de la population d'entreprises est obtenue en agrégeant les salaires, les paiements spécifiques et les paiements des heures supplémentaires déclarés par chaque entreprise pondérés de leur poids respectif.

Les indicateurs des heures travaillées sont élaborés sur la base des heures moyennes hebdomadaires effectuées par chaque type d'employés suivant les différents secteurs d'activités. La durée de travail hebdomadaire moyenne pour une entreprise donnée est calculée sous forme de moyenne pondérée des heures déclarées pour les différentes catégories d'employés de l'entreprise par leurs effectifs.

Diffusion

Les indicateurs de l'EERH sont élaborés sur une périodicité trimestrielle et publiés 90 jours après la fin du trimestre sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'ANSD (www.ansd.sn).

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles par intérim : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou THIOUB & Alassane SARR**

Equipe de collecte : **Mbaye NDIONE, Saidou Gallé NDIAYE, Fatoumata YADE, Amina SAMB, Sylvie B. D. SARR, Awa SEYDI, Nafy KANOUTE, Amadou SALL & Ibrahima BA,**

Diffusion: **EI Hadji Malick GUEYE & Alain François DIATTA**